

Avis voté en plénière le 12 octobre 2016

La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable

Déclaration du groupe environnement et nature

Qui a entendu parler de l'agenda 2030 des objectifs de développement durable ? À part quelques cercles d'initiés, peu de monde...

Précurseur de l'Accord de Paris sur le climat, ce texte apporte une vision commune et partagée de ce que doit être le développement soutenable et équitable pour tous les États, quel que soit leur niveau de prospérité. Il est universel et indivisible, c'est un agenda de convergence et non de rattrapage.

Le groupe environnement et nature reprend à son compte les recommandations de cet avis :

- mettre en place une stratégie globale en rendant cohérentes les politiques publiques au niveau national et international ;
- simplifier l'architecture institutionnelle et la rendre plus lisible et transparente ;
- renforcer les moyens et tenir nos engagements de 0,7 % du Revenu national brut pour l'aide au développement d'ici à 2022.

Le groupe environnement et nature soutient également les préconisations qui visent à bâtir l'indispensable consensus national autour d'une politique de coopération au développement durable en dépassant les clivages politiques, et à mettre les citoyen.nes au cœur des enjeux du développement durable.

Le groupe environnement et nature regrette que les propositions concernant la société civile et les citoyens ne soient pas assez opérationnelles. Le constat montrait pourtant l'importance de l'expertise des acteurs non gouvernementaux ou des collectivités, la multiplicité des canaux d'échanges et des initiatives qui sont portées par ces derniers, mais aussi le besoin d'information, de formation et de structuration des populations bénéficiaires de l'aide. L'État n'est pas organisé pour répondre à ces enjeux. L'aide financière qu'il accorde à ces acteurs est insuffisante et la connaissance de ce qu'ils font très partielle. Le groupe environnement et nature veut aller plus loin que l'avis dans le rapprochement des sociétés civiles du Nord et du Sud, ainsi que dans leur implication dans les instances internationales en lien avec les ODD.

Par ailleurs, un point semble prioritaire : il s'agit de s'appliquer à nous-même ce que nous proposons aux pays bénéficiaires de l'aide. La France doit être exemplaire dans la mise en œuvre des ODD, en les appliquant réellement dans l'ensemble des ministères et des politiques publiques. C'est une question de crédibilité pour sa nouvelle politique de coopération « *au service du développement durable* ».

Deux remarques pour finir : comme pour les avis sur la transition énergétique et la justice climatique, nous sommes là face à des choix qui dépassent largement le temps du politique. Le CESE est dans son rôle quand il propose une vision de moyen terme pour atteindre nos objectifs de développement durable. Il l'est également quand il cherche à dépasser les enjeux nationaux et rejoint ceux de la communauté internationale dans son ensemble. Le groupe environnement et nature a voté cet avis, en remerciant le rapporteur pour avoir mené des débats riches et constructifs.